



**Le secrétariat de mairie** est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 11h30 et les mardis de 14h à 16h. Tél : 04 50 59 82 11

**Habiter à Giron, avantages et responsabilités.** Il y a certainement des avantages à habiter Giron : le calme, l'air pur, l'ensoleillement, la forêt, les sentiers pédestres, la neige, l'espace et la sécurité pour les enfants, la possibilité de faire un potager chez soi, ou simplement d'apprécier la faune et la flore autour de nous. En plus les gironnais tirent des bénéfices de ce que nos prédécesseurs ont construit : les structures économiques (centres d'hébergements, fermes, restaurants, fromagerie) et ludiques (pistes de ski, gymnase, etc.). Mais la qualité de notre vie est aussi enrichie par les activités des associations et les actions multiples des bénévoles. Loin des villes, Giron profite de sa situation géographique pour attirer des visiteurs pendant toute l'année... promeneurs, cyclistes, botanistes, ornithologues, et aussi sportifs amateurs et professionnels (cyclistes, skieurs, coureurs à pied et coureurs de rallye).

Le Comité des Fêtes, l'Union Sportive, le Marché de Producteurs, le Club du Troisième Age, la Société de Chasse contribuent énormément à la vie du village, en organisant des manifestations et en réunissant régulièrement des Gironnais. N'oublions pas tous nos acteurs économiques qui participent activement à la promotion de notre territoire.

### **Calendrier Été 2019**

**Petit Marché de Producteurs**, vendredi 7 juin et tous les premiers vendredis de chaque mois. Une rencontre mensuelle attendue et indispensable au lien social.

**Repas du Village**, organisé par le Comité de Fêtes : samedi 15 juin, 12.00

**Concert 3 Choeurs**, Eglise de Giron, samedi 15 juin, 17h.

**Ultra 01 XT**, Passage à Giron 22/23 juin. Plus d'infos sur [ultra01.fr](http://ultra01.fr)

**Fête du 15 août**, organisée par le Comité des Fêtes

**La Forestière**, les 14 et 15 septembre. Plus d'infos sur [la-forestiere.com](http://la-forestiere.com)

Les animations proposées par le **Groupe Tétras Jura** : chasse aux trésors, sorties nature, conférences. Plus d'infos sur [groupe-tetras-jura.org](http://groupe-tetras-jura.org)

### **Balisage des sentiers**

Le balisage et la mise en place des poteaux directionnels des carrefours sont en cours et devraient être terminés pour mi-juin. Un dépliant avec le plan et le descriptif des itinéraires au départ de Giron sera disponible à la mairie, dans les différents hébergements de la commune et sur le site internet de la Mairie prochainement.

### **Le forum agricitoyen**

Lire la pièce jointe « Forum Agricitoyen »

### **Obligations et Responsabilités des citoyens**

Tout ce qui est cité ci-dessus est apprécié et soutenu par le Conseil Municipal, qui est chargé de protéger et améliorer notre vie en commun. Il y a des problèmes qui ne sont pas faciles à résoudre : gérer le réseau vieillissant d'approvisionnement d'eau, réduire l'intensité et le coût de l'éclairage public dans tout le village (projet en cours), améliorer la couverture téléphonique, maximiser les revenus de la vente du bois, etc.

Il y a néanmoins toujours les mêmes sujets qui fâchent, et ne peuvent pas être réglés sans la bonne volonté des habitants de Giron : les bruits, les déchets, usage inapproprié des espaces communales (prés, forêt).

Nous rappelons que la circulation des véhicules terrestres à moteur est interdite en dehors des voies du domaine public routier du département, de la commune et des chemins ruraux ouverts à la circulation publique.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que la tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les déchets végétaux de jardins doivent être portés en déchetterie et non dans les talus autour de Giron, le brulage est également interdit. On peut aussi composter des déchets au fond du jardin ou dans un composteur.

**Horaires d'ouverture de la déchetterie de Champfromier :**

Lundi fermé, mardi mercredi 14h/19h, jeudi 9h/12h, vendredi 14h/19h, samedi 9h/12h et 14h/19h. Ils acceptent des déchets ménagers, textiles, bois, gravats, déchets verts, batteries usagées, déchets électriques hors usage, encombrants ménagers divers et pneumatiques usagés.

Les déjections d'animaux dans la rue sont malheureusement encore d'actualité dans le village. C'est aux propriétaires des chiens de résoudre ce problème. Nous comptons sur le civisme de ceux-ci.

Merci de votre compréhension.

**Cimetière**

Deux procédures en cours :

- Procédure de reprise de concession en état visuel d'abandon. (Durée de la procédure environ 4 ans)
- Régularisation des emplacements sans concession. (Maxi fin 02/2020)

**Etat Civil**

**Naissance**

Dana DUMDUZ née le 21/08/2019

**Décès**

Renée POCHET le 21/12/2018

Jeanne DASSIN le 11/02/2019

**Mariage**

Nathalie MOLES et Massimo TOSI le 1<sup>er</sup>/09/2018

Morgane TARIT et Nicolas PASSI le 8/12/2018